

ASSEMBLÉE NATIONALE
23 janvier 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

AMENDEMENT

N ° CF58

présenté par

M. Philippe Brun, M. Baptiste, M. Mickaël Bouloux, Mme Pires Beaune et les membres du groupe
Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe Nupes)

ARTICLE 2

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.